

# CRÉDIT TRANSACTIONNEL « *SINGLE RISK* »

**Vous êtes un OPÉRATEUR RECONNU** sur le marché des matières premières à l'international ou un exportateur de biens d'équipements ou de services.

**Vous travaillez essentiellement** par **CONTRATS DE MARCHÉ** assortis de clauses spécifiques.

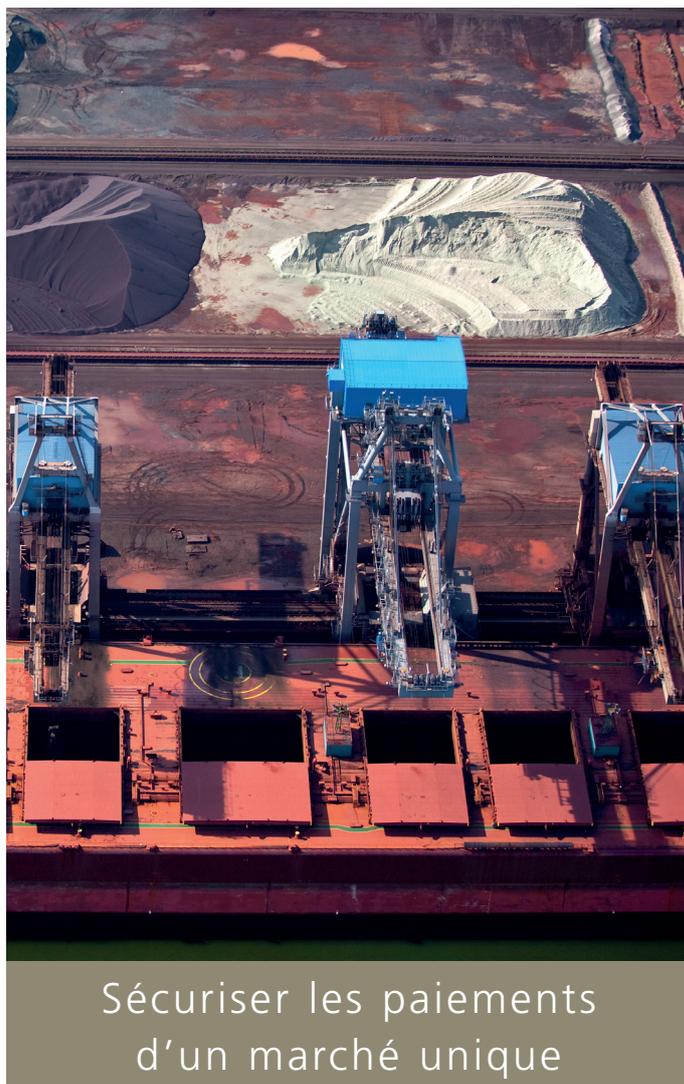
**Vous souhaitez une COUVERTURE IRRÉVOCABLE** qui vous protège votre bilan contre un incident de paiement sur la durée totale de réalisation du contrat commercial.

## QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

**Avec Groupama, vous pourrez échanger à tout moment avec nos analystes financiers et nos experts matières premières, un atout pour mieux anticiper l'évolution des risques et poursuivre votre stratégie de développement.**

## Pour quels secteurs ?

- Opérateurs sur les marchés internationaux de **matières premières** (agriculture, énergie, métaux...)
- Exportateurs de biens d'équipement ou de services



Sécuriser les paiements  
d'un marché unique

### ► Des capacités importantes

Groupama privilégie la coassurance afin de mieux répondre à vos besoins de garantie

### ► Groupama, l'assureur spécialiste des matières premières et du grand export

Avec des équipes dédiées d'analystes crédit organisées par secteur et zone géographique

### ► Risques politique et commercial

La police couvre indifféremment le risque commercial et politique

### ► La solidité d'un grand Groupe

Groupama est noté «A» avec perspective positive par Fitch (juillet 2019)

### ► Optimisation de vos financements

Transfert de vos droits aux indemnités à la banque qui a accordé le financement



## ► Transactions concernées

- Importations ou exportations de matières premières
- Ventes de biens d'équipement ou de services
- Des livraisons étalées sur plusieurs mois
- Des contrats à terme ou « spot » en négoce

## Durée

Jusqu'à 18 mois

## Caractéristiques

- Couverture irrévocable pendant la durée de la transaction dans le respect de vos procédures internes de credit management et de recouvrement
- Couverture en cas d'une procédure collective de l'acheteur

## Paramètres de personnalisation

- Franchise
- Capacité
- Quotité garantie
- Délai de paiement maximum

## Le dossier

- **Analyse** des procédures internes de gestion du credit management et du recouvrement
- L'acheteur et la nature de votre relation commerciale
- Le marché (durée, type de marchandises, délai de paiement)
- Besoin de capacité pour la totalité du contrat commercial

## Fonctionnement de la police

- En cas de dégradation du risque, l'assuré doit informer Groupama et prendre les mesures adéquates afin d'en limiter les conséquences
- L'assuré reçoit l'indemnité dans un délai d'un mois à compter de la date de constatation de l'insolvabilité
- Groupama n'interfère pas dans votre relation avec votre client car vous êtes responsable du recouvrement des créances impayées

**PLUS D'INFORMATIONS**  
contactez votre courtier  
au **06 20 33 05 61**  
[philippe.mami@orange.fr](mailto:philippe.mami@orange.fr)

**En savoir plus**

